



CDSA 46
Maison des Associations
Espace Clément Marot
Place Bessières
46 000 CAHORS
Port. : 06.50.67.96.41
06.42.87.47.74
@ : cdsportadapte46@gmail.com



LICENCES FFSA – CDSA 46 – 2019/2020

LICENCE ADULTE – 34€ + 0.95€ (RC fédérale)

Pratique de toutes les activités physiques et sportives de loisirs ou de compétition

LICENCE JEUNE – 29€ + 0.95€ (RC fédérale)

Pratique de toutes les activités physiques et sportives de loisirs ou de compétition

LICENCE DIRIGEANT OU BENEVOLE – 34€ + 0.95€ (RC fédérale)

Dirigeant et bénévole des associations, comités, ligues ou encadrement de toute activité dans une association, un club ou une instance déconcentrée

LICENCE AUTRE PRATIQUANT – 34€ + 0.95€ (RC fédérale)

Réservée aux personnes (famille ou amis des sportifs licenciés) qui souhaitent pratiquer une activité physique et sportive en loisir avec les licenciés adultes ou jeunes dans le cadre du Sport Adapté (compétition exclue)

LICENCE DECOUVERTE – 6€

Pour une initiation, une activité de loisir ou un stage découverte, elle doit être prise au niveau du comité départemental pour une activité non compétitive limitée à 3 journées par an. La licence permet la pratique avec couverture d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisateur.

Le tarif de 6€ s'applique uniquement dans le Département du Lot.

LICENCE MULTICLUBS - gratuite

Cette licence permet à tout sportif licencié d'un club sport adapté d'intégrer un autre club de la FFSA pour une discipline non pratiquée par son club

LICENCE JUGE ET ARBITRE - gratuite

Cette licence valide l'exercice de juge, d'officiel, d'arbitre dont la qualification est délivrée par la FFSA après une formation FFSA dans les disciplines concernées

FORFAIT LICENCE DEVELOPPEMENT – à étudier

Ce dispositif s'adresse aux associations sportives d'établissements spécialisés et aux associations sportives qui proposent des activités régulières à des établissements ou services accueillant des personnes en situation de handicap mental ou psychique

Tarif calculé, à partir du tarif de la licence adulte (34€) ou jeune (29€), en contrepartie l'association s'engage à licencier l'ensemble des personnes inscrites dans l'établissement

Avantage = permettre à tous les jeunes ou adultes d'un établissement de participer aux activités de la FFSA en ne payant que 50% du montant de la licence (calcul établi à partir de l'effectif total de la structure).

Pour les associations sportives regroupant plusieurs établissements : chacun d'entre eux sera considéré comme une section de l'association avec un numéro d'affiliation décliné à partir du numéro de l'association. En contrepartie, délivrance de la licence FFSA nominative adulte ou jeune dans la limite du nombre de places maximum de l'établissement ou de la section

Le dispositif FORFAIT LICENCE DEVELOPPEMENT comprend une part à hauteur de 50€ pour la prise de licence DIRIGEANTS illimitées.

Attention, l'assurance responsabilité civile et l'individuelle accident (éventuellement si elles sont souscrites) restent à payer sur toutes les licences demandées dans le forfait par le club.

LICENCE COLLECTIVE

Sous certaines conditions, cette licence peut être délivrée pour le secteur psychiatrique et maison de retraite



CDSA 46
Maison des Associations
Espace Clément Marot
Place Bessières
46 000 CAHORS
Port. : 06.50.67.96.41
06.42.87.47.74
@ : cdsportadapte46@gmail.com



DROIT ANNUEL D’AFFILIATION 2019/2020

Moins de 16 licenciés	=	70 €
De 16 à 60 licenciés	=	110 €
De 61 à 100 licenciés	=	140 €
De 101 à 150 licenciés	=	180 €
De 151 à 200 licenciés	=	220 €
Plus de 201 licenciés	=	260 €